



**AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE  
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL**

Chef du service économique régional

janvier 2018

**NOTE**

**Objet : Trois accords signés lors de la visite du Président Recep Tayyip Erdoğan en France**

*A l'occasion de la visite du Président de la République de Turquie en France le vendredi 5 janvier, trois accords dans le domaine de la réassurance, de l'aviation ainsi que de la défense ont été signés. Ces accords contribueront à l'objectif d'atteindre les 20 Mds EUR d'échanges commerciaux par an entre la France et la Turquie (contre 13 Mds à ce jour).*

**1. Accompagnement des entreprises françaises et turques sur les pays tiers: accord de réassurance entre Bpifrance Assurance Export et Türk Eximbank**

**Les signataires**

- Bpifrance Assurance Export est l'assurance-crédit export
- Eximbank (Export Credit Bank of Turkey), banque entièrement détenue par l'Etat turc, et agence de crédit officielle à l'exportation.

L'accord « régissant les obligations réciproques de réassurance » a été signé par le Directeur Général, de Türk Eximbank, Adnan Yildirim, et le Directeur Général de Bpifrance Assurance Export, Christophe Viprey.

**Un accord de réassurance pour faciliter les exportations sur pays tiers**

L'accord de réassurance permet de définir les obligations réciproques des deux agences de crédit-export, dans les cas où des sociétés situées en Turquie et en France ont conclu des contrats d'exportation pour la fourniture de biens et/ou de services pour un acheteur établi dans un pays autre que la Turquie et la France concernant la même opération d'exportation. Il s'agit d'un accord-cadre sur lequel les décisions de réassurer des contrats sont prises au cas par cas. En effet, selon l'opération, au cas par cas, BPI France ou Eximbank jouera le rôle de réassureur.

Cet accord devrait ainsi aider à renforcer les liens entre entreprises françaises et turques et à leur proposer un outil de financement qui améliorera la compétitivité de leur offre, notamment au Moyen orient en Asie centrale et en Afrique face à une concurrence chinoise de plus en plus intense.

**2. Coopération dans le transport aérien : protocole d'accord entre Airbus et Turkish Airlines**

AIRBUS a une part de marché de 51% sur les appareils en service de Turkish Airlines (168 sur 327) et de 55% sur le carnet de commande (92 A321Neo doivent également être livrés, dont le premier en 2018), ce qui fait de la compagnie aérienne turque l'un de ses plus importants clients.

Un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») a été signé par les représentants d'Airbus (M. Tom ENDERS) et de Turkish Airlines (M. İlker AYCI), portant sur l'acquisition d'un minimum de 25 avions long-courriers de dernière génération A350-900 par la compagnie aérienne turque.

Dans le cadre de cet accord, Airbus s'engage à développer plus avant la coopération industrielle tant avec Turkish Airlines qu'avec l'ensemble du tissu industriel turc dans le domaine de l'aéronautique civil. Cette coopération s'élève déjà à hauteur de plus de 1,3 milliards d'euros pour les 10 années passées, et Airbus s'est engagée auprès de Turkish Airlines à la tripler dans la période 2018-2030, ceci dans des conditions qui restent à discuter dans le cadre du contrat d'achat à négocier (objectif sous 1 mois).

### **3. Coopération dans l'industrie de défense : contrat entre Eurosam et Roketsan et Aselsan**

#### **Un contrat pour le futur système turc de défense antimissile**

La rencontre a également été l'occasion d'approfondir les relations dans le domaine de l'industrie de défense. Un contrat d'étude de définition portant sur le futur système turc de défense antimissile a ainsi été signé. D'une durée de 18 mois, ce contrat s'inscrit dans le cadre du programme Loramids (*Long-Range Air and Missile Defense System*) initié par la Turquie. Il liera les industriels turcs Roketsan et Aselsan au consortium européen Eurosam, composé des entreprises MBDA et Thales.

#### **Accords préliminaires**

En juillet 2017, un accord préliminaire avait déjà été signé entre les trois industriels en vue d'un appel d'offres sur une étude d'architecture. Par ailleurs, en novembre dernier, les trois pays concernés (Turquie, Italie, France) avaient signé une lettre d'intention visant à renforcer leur coopération dans le domaine militaire. Le choix par la Turquie de l'offre d'Eurosam témoigne de la confiance accordée à l'expertise européenne et de l'importance de l'intégration interalliée du futur système.